



## Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 28 novembre 2016

Date de convocation : 24 novembre 2016

Sous la Présidence de GOEHRY Mireille, Maire  
Elus : 52 - En fonction : 50 - Présents ou représentés : 39

**Présents** : ALBINET Arnaud, BARROUILLET Danièle, BOISSEAU Catherine, BRUCKMANN Jacques, BURGER Sylvie, CRIQUI Jean-Marie, DI GIUSTO Christiane, DISS Richard, ECKART Jean-Luc, FELDMANN Jean-Paul, FLICK Guillaume, FRANCK Céline, FREUND Bernard, FRITSCH Christelle, GANTZER Pierre, GEHIN Patrick, GILLIG Yves, GOEHRY Mireille, GROSS Dominique, HAMM André, HANTSCH Myriam, HOFSTETTER Eric, JOST Jean-Louis, KOESSLER Michèle, KREMMEL Christine, LAPP Sébastien, LOHR Monique, MEYER Isabelle, MULLER Maurice, REMOND Xavier, SAENGER Tharcisse, SCHAEFFER Anita, SPITZER François, UGE Brigitte, WOLFF Jennifer

**Pouvoirs** : FRITSCH Laure à FLICK Guillaume - FUCHS Albert à CRIQUI Jean-Marie - HUSER Michel à ALBINET Arnaud - PEYRE Bernard à HOFSTETTER Eric

**Absents excusés** : ADAM Jean-Marie, BREZE Catherine, GOEHRY Sophie, KIENTZ Patrick, MATTERN Michaël, SCHNEIDER Laurent

**Absent** : FUCHS Didier, MENNY Alain, RISCH Francis, SIEFERT Eric, SIMON Delphine

### DCM 2016-81

4 – Fonction Publique

4.5 – Régime indemnitaire

#### **Régime indemnitaire des agents – modalités de versement**

Lors de la séance du 7 janvier 2016, le Conseil Municipal avait instauré le régime indemnitaire des agents de la Commune Nouvelle de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS et décidé des modalités d'attribution.

Il y a lieu de compléter cette délibération afin de préciser les cadres d'emplois retenus et la périodicité de versement des indemnités.

Le Conseil Municipal,

**VU** la délibération n° 2016-17 en date du 7 janvier 2016 instaurant le régime indemnitaire des agents de la Commune Nouvelle de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS, et dans l'attente de l'instauration du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en 2017

et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** l'attribution des indemnités suivantes à l'ensemble des cadres d'emploi de la Commune Nouvelle
  - l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)
  - l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP)
- **DÉCIDE** le versement de ces indemnités ainsi :
  - l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) : **mensuellement**
  - l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP) : **annuellement en novembre.**

(adoptée à l'unanimité)

### DCM 2016-82

4 – Fonction Publique

4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

#### **Création de poste d'Adjoint Administratif 2<sup>e</sup> classe**

L'agent contractuel Mme LAMORLETTE Sylvia, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il y a lieu de procéder au recrutement d'un nouvel agent.

Le Conseil Municipal,

**VU** la demande par lettre du 4 janvier 2016 de l'agent LAMORLETTE Sylvia, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe, faisant valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de remplacer cet agent par le recrutement d'un nouvel agent ;

et après en avoir délibéré :

- \* **DÉCIDE** la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe contractuel à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- \* **DÉCIDE** la création d'un **emploi permanent d'Adjoint Administratif de 2<sup>e</sup> classe titulaire à raison de 35/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017** pour exercer la mission d'Adjoint Administratif de 2<sup>e</sup> Classe
- \* **AUTORISE** Mme le Maire à établir l'arrêté de recrutement.

*(adoptée à l'unanimité)*

**DCM 2016-83**

1 – Commande publique

1.6 – Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

**Travaux de voirie – avenants aux missions de maîtrise d'oeuvre**

Le Conseil Municipal,

**VU** le contrat de maîtrise d'oeuvre n° 14082 du 5 février 2016 fixant la rémunération du Maître d'Oeuvre M2I à Wingersheim pour la **rue Ostermatt** dans la Commune Déléguée de MITTELHAUSEN comme suit :

Prix d'objectif provisoire des travaux : **80.000 € HT**

Taux de rémunération : **4.60 %**

Montant de l'honoraire : **3.680 € HT**

**VU** le contrat de maîtrise d'oeuvre n° 116010 du 21 mars 2016 fixant la rémunération du Maître d'Oeuvre M2I à Wingersheim pour la **rue des Vergers** dans la Commune Déléguée de MITTELHAUSEN comme suit :

Prix d'objectif provisoire des travaux : **165.000 € HT**

Taux de rémunération : **4.60 %**

Montant de l'honoraire : **7.590 € HT**

**VU** le contrat de maîtrise d'oeuvre n° 16011 du 21 mars 2016 fixant la rémunération du Maître d'Oeuvre M2I à Wingersheim pour l'aménagement de **chemins ruraux** dans la Commune Déléguée de Wingersheim comme suit :

Prix d'objectif provisoire des travaux : **140.000 € HT**

Taux de rémunération : **3 %**

Montant de l'honoraire : **4.200 € HT**

**Considérant** le résultat des appels d'offres permettant de fixer le prix d'objectif définitif des travaux et le forfait de rémunération

Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de corriger les contrats de maîtrise d'oeuvre comme suit :

**Rue Ostermatt**

Montant des travaux : **108.000 € HT**

Taux de rémunération : **4.60 %**

Montant de l'honoraire : **4.968 € HT soit une augmentation de 1.288 € HT**

**Rue des Vergers**

Montant des travaux : **135.000 € HT**

Taux de rémunération : **4.6 %**

Montant de l'honoraire : **6.210 € HT soit une diminution de 1.380 € HT**

**Chemins ruraux**

Montant des travaux : **80.000 €**

Taux de rémunération : **3 %**

Montant de l'honoraire : **2.400 € HT soit une diminution de 1.800 € HT**

- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants aux contrats de maîtrise d'oeuvre tels que définis ci-dessus.

*(adoptée à l'unanimité)*

1 – Commande publique  
1.6 – Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

## **Liaison verte (tranche 2) Wingersheim/Groupe Scolaire Intercommunal – Approbation de l'Avant-Projet Sommaire**

Le Maire explique aux élus que la 2<sup>ème</sup> tranche de liaison verte concerne la piste cyclable reliant le carrefour giratoire à la sortie de Wingersheim vers Mittelhausen au Groupe Scolaire Intercommunal avec un carrefour sécurisé à l'intersection des RD 58 et RD 658.

Des acquisitions foncières ont été réalisées à cet effet et l'emprise de la route a été redéfinie avec les services du Conseil Départemental.

Il s'agit d'une liaison douce longeant les propriétés bâties sur le territoire de la Commune Déléguée de WINGERSHEIM d'une largeur de 2 m bordée d'une haie végétale d'une largeur de 1 m afin de protéger les usagers de la circulation routière.

Le carrefour sécurisé de l'école, quant à lui, a été défini par le Maître d'Oeuvre du Groupe Scolaire Intercommunal pour faciliter son accès et la desserte par les bus de ramassage.

La mission de maîtrise d'oeuvre a été confiée au Bureau M2i sis rue de la Croix à Wingersheim Les Quatre Bans à un taux de rémunération de **5.5 %** soit un montant de **8.250 € HT** en date du 14 mars 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné et discuté ce projet :

- **APPROUVE** la création d'une liaison verte – tranche 2 – reliant le rond-point RD58/RD32 au Groupe Scolaire Intercommunal
- **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire pour un **montant prévisionnel de travaux de 150.000 € HT**
- **DEMANDE AU** Maître d'oeuvre de poursuivre ses investigations et solliciter les autorisations du Département pour établir l'Avant-Projet Définitif.

*(adoptée à l'unanimité)*

-----  
**DCM 2016-85**

1 – Commande publique  
1.1 – Marché public

## **Liaison verte tranche 1 Mittelhausen/Wingersheim – attribution du marché**

Le Conseil Municipal,

**VU** la délibération n° 2016-39 en date du 18 avril 2016 confiant la mission de maîtrise d'oeuvre au Bureau M2i sis rue des Chasseurs à Wingersheim Les Quatre Bans ;

**VU** la délibération n° 2016-71 en date du 18 octobre 2016 approuvant l'Avant-Projet Définitif ;

**VU** les offres réceptionnées en mairie au 21 novembre 2016 ;

**VU** l'ouverture des plis effectuée en date du 23 novembre 2016 par la Commission d'Appel d'Offres donnant le résultat suivant :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| ✓ COLAS EST à Ostwald pour un montant de           | 192 804.00 € HT |
| ✓ WICKER à Schaffhouse pour un montant de          | 180 150.05 € HT |
| ✓ PONTIGGIA à Hoerdts pour un montant de           | 169 962.00 € HT |
| ✓ LINGENHELD à Dabo pour un montant de             | 196 368.50 € HT |
| ✓ JEAN LEFEBVRE de Schweighouse pour un montant de | 178 868.80 € HT |
| ✓ GCM à Bouxwiller pour un montant de              | 143 281.00 € HT |

et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise GCM à BOUXWILLER, moins-disante, pour un montant total de **143 281.00 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché et tous documents relatifs à ce dossier.

*(adoptée à l'unanimité)*

-----

7 – Finances Locales  
7.5 – Subventions

### Commune Nouvelle - Subventions annuelles aux Associations

Le Conseil Municipal,

**Considérant** les engagements des associations de la Commune Nouvelle au niveau de la formation, de l'encadrement des jeunes, des animations locales dans le domaine sportif, culturel ou de loisirs ;  
**Considérant** les pratiques dans les Communes Historiques

et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de fixer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2016 :

| Association                     | Subvention 2016 |
|---------------------------------|-----------------|
| Vitagym HO                      | 80 €            |
| Chorale Sainte-Cécile HO        | 80 €            |
| Aînés de Gingsheim GI           | 150 €           |
| Chorale Sainte-Cécile GI        | 150 €           |
| Football-Club WI                | 9.200 €         |
| Sapeurs-Pompiers WI             | 460 €           |
| Association de Pêche WI         | 300 €           |
| Club du Bel-Age                 | 300 €           |
| Ski-Club WI                     | 300 €           |
| Tennis-Club WI                  | 300 €           |
| Chorale Sainte-Cécile WI        | 300 €           |
| Ski-Team Kochersberg WI         | 300 €           |
| Amicale des Donneurs de Sang WI | 200 €           |

- **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement de ces dépenses sur l'exercice 2016.  
*(adoptée à l'unanimité)*

-----  
**DCM 2016-87**

3 – Domaine et patrimoine  
3.3 – Locations

### Commune Déléguée de Mittelhausen – baux ruraux – transfert de bail

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de cession de bail de Mme URBAN Anny au profit de son époux URBAN Jean-Michel.

Le Conseil Municipal,

**VU** les délibérations du Conseil Municipal de la Mittelhausen en date des 9 février 2009 et 12 novembre 2009

Et après en avoir discuté :

- **PREND ACTE** de la demande de transfert de bail au profit d'un conjoint des parcelles suivantes :
  - Lieudit Bruchmatten Section 28 n° 31 d'une superficie de 54 ares
  - Lieudit Bruchmatten Section 28 n° 33 d'une superficie de 72 ares
  - Lieudit Ebrueckmatten Section 28 n° 37 d'une superficie de 49 ares
  - Lieudit Fruehmesse Section 25 n° 1 d'une superficie de 162 ares
  - Lieudit Langmatt Section 27 n° 234 d'une superficie de 15.98 ares
- **AUTORISE** le transfert du bail des terrains communaux loués à Monsieur URBAN Jean-Michel domicilié rue des Tulipes à MITTELHAUSEN – Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS, bail qui cessera son effet à la date du 10 novembre 2017
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*(2 abstentions)*

5 – Institutions et vie politique

5.3 – Désignation de représentants

**Commune Déléguée de Mittelhausen – renouvellement du Bureau de l'Association Foncière**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la validité du Bureau de l'Association Foncière arrivant à échéance, il est nécessaire de renouveler les membres du Bureau. Elle précise qu'il incombe au Conseil Municipal de désigner 3 membres titulaires et 2 membres suppléants, qui viendront compléter les membres déjà désignés par la Chambre d'Agriculture.

Il est alors procédé au scrutin selon les formes habituelles en matière d'élection de délégués communaux. Après dépouillement des votes, le Conseil Municipal :

**VU** l'article R133-3 du Code Rural ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 25 juin 2015 relatif aux statuts de l'Association Foncière de Remembrement de la Commune Déléguée de MITTELHAUSEN ;

**VU** les propositions de la Chambre d'Agriculture :

- **PREND ACTE** des résultats du scrutin final :

**Membres Titulaires :**

- Mme DI GIUSTO Christiane, domiciliée 16 rue Aulach à MITTELHAUSEN
- M. FLICK Daniel, domicilié 32 rue Principale à MITTELHAUSEN
- M. FLICK Guillaume, domicilié 5 rue des Hirondelles à MITTELHAUSEN

**Membres Suppléants :**

- M. DIEBOLT André, domicilié 17 rue Principale à MITTELHAUSEN
- M. URBAN Jean-Michel, domicilié 6 rue des Tulipes à MITTELHAUSEN.

(2 abstentions)

DCM 2016-89

8 – Domaines de compétences par thèmes

8.5 – Politique de la ville – habitat - logement

**Commune Déléguée de Wingersheim – Bilan d'exploitation 2015 de la Salle des Fêtes et de la Maison des Associations**

Lors du Conseil Communal en date du 13 octobre dernier, l'Adjoint au Maire délégué, M. SPITZER François, a dressé le bilan d'exploitation 2015 tant de la Salle des Fêtes que de la Maison des Associations, à savoir :

**Salle des Fêtes**

|                |                    |
|----------------|--------------------|
| Dépenses       | 14 897.95 €        |
| Recettes       | <u>10 492.01 €</u> |
| <b>Déficit</b> | <b>4 405.94 €</b>  |

**Maison des Associations**

|                |                   |
|----------------|-------------------|
| Dépenses       | 8 339.02 €        |
| Recettes       | <u>3 048.77 €</u> |
| <b>Déficit</b> | <b>5 290.25 €</b> |

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de ces résultats d'exploitation 2015 de la Salle des Fêtes et de la Maison des Associations de la Commune Déléguée de WINGERSHEIM
- **PRÉCISE** que ces bilans ont été présentés lors de l'AG de l'OMSCL de WINGERSHEIM en date du 17 octobre dernier, gestionnaire de ces salles.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2016-90

5 – Institutions et vie politique

5.2 – Fonctionnement des assembles

**Création d'un OMSCL unique dans la Commune Nouvelle de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS**

Les Salles des Fêtes des Communes Déléguées de HOHATZENHEIM et WINGERSHEIM, ainsi que la Maison des Associations sont gérées par un OMSCL. Les Salles des Fêtes des Commune Déléguées de GINGSHEIM et MITTELHAUSEN sont gérées par des 2 associations.

Aux fins d'harmonisation dans le cadre de la Commune Nouvelle et pour la transparence de la gestion des équipements publics, l'exploitation des salles des communes déléguées pourrait être confiée à une association unique.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

**VU** le projet de statuts

- **DÉCIDE** la création d'un Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs (OMSCCL) unique sur la Commune Nouvelle de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- **APPROUVE** les statuts de cet OMSCL annexés à cette délibération
- **DEMANDE** la suppression de l'Office Municipal de WINGERSHEIM et de l'Office Municipal de HOHATZENHEIM
- **AUTORISE** le Maire à la mise en œuvre de cette politique.

*(adoptée à l'unanimité)*

-----  
**DCM 2016-91**

7 – Finances locales

7.10 – Divers

### **Commune Nouvelle – fixation d'un taux horaire pour location de matériel**

Le Maire informe les élus que des exploitants des 4 Communes Historiques sont parfois sollicités pour la mise à disposition de matériel agricole pour divers travaux dans les communes et que ces interventions spontanées d'urgence ou occasionnelles sont appréciées pour leur efficacité.

Il y a lieu d'harmoniser un taux d'indemnité horaire pour la mise à disposition de la Commune Nouvelle d'un tracteur ou tout autre engin.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **FIXE** le **taux d'indemnité horaire** pour toute location de matériel à un tiers, pour la Commune Nouvelle de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS, à la somme de **50 €**
- **PRÉCISE** que ce taux sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*(1 abstention)*

-----  
**DCM 2016-92**

2 – Urbanisme

2.1 – Documents d'urbanisme

### **Commune Déléguée de MITTELHAUSEN – autorisation de dépôt de permis de construire**

Par délibération n° 2016-66 en date du 29 août 2016, le Conseil avait décidé la rénovation de l'immeuble sis Commune Déléguée de MITTELHAUSEN au 23 rue Principale et attribué la mission de maîtrise d'œuvre à la Sté d'Architecture JUD'ARCHI de STRASBOURG.

Ces travaux de rénovation nécessitent le dépôt d'un permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L2122-21 ;

**VU** les articles R423-1, L421-1 et R421-1 du Code de l'Urbanisme ;

**Considérant** la présentation du projet en Conseil Municipal ;

**Considérant** la délibération du Conseil Municipal n° 2016-66 EN DATE DU 29 août 2016 **Considérant** que la réalisation des travaux prévus pour ce projet nécessite au préalable l'obtention d'un permis de construire,

- **AUTORISE** le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire à déposer un permis de construire pour ce projet au nom de la Commune de WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

*(adoptée à l'unanimité)*

7 – Finances locales

7.10 – Divers

### **Commune Déléguée de HOHATZENHEIM – Don pour concession au cimetière**

Le Père Franciscain Léon BILGER, domicilié à la Maison des Prêtres à MARIENTHAL, est détenteur d'une tombe simple dans le cimetière attenant au lieu de pèlerinage de la Commune Déléguée de HOHATZENHEIM.

A cet effet, il a fait un don de reconnaissance de 1.000 € à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le don de **1.000 €** du Père Léon BILGER
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recette à imputer à l'article 70311- concessions de cimetière.

*(adoptée à l'unanimité)*

Pour extrait conforme  
Le Maire : GOEHRY Mireille